

Auxerre, le 17 octobre 2013

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et primaire

Mesdames et Messieurs les enseignants, enseignants
spécialisés, psychologues scolaires

Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)

**NOTE de SERVICE N°3
Année scolaire 2013-2014
Spéciale animation pédagogique et action de formation continue**

Textes de référence :

Circulaire n°2013-019 du 4-2-2013 et n°2013-123 du 13-8-2013

Généralités :

Conformément aux nouvelles orientations, les modalités de formation continue devraient évoluer. Cette année scolaire est une année de transition. En effet, très progressivement, nous mettrons en œuvre des formations « hybrides » (à distance ou en présentiel).

Comme l'année dernière, les actions de formation se décomposeront en deux groupes. Les animations départementales à public désigné sur 9 heures (3h maîtrise de la langue et 6h mathématiques, ANNEXE 1), et des actions de formation autres détaillées dans le tableau ANNEXE 2.

3 heures seront réservées et consacrées aux nouveaux programmes en fin d'année scolaire.

Ces 18 heures de formation sont obligatoires, toute absence devra faire l'objet d'une autorisation.

Frais de déplacement :

J'attire votre attention sur le changement de modalités pour les remboursements de frais de déplacement. En plus de l'emargement des feuilles de présence, pour vous faire rembourser, vous devrez renseigner un formulaire en ligne sur le site de la DSDEN de l'Yonne. http://ia89.ac-dijon.fr/docs/dml/etat_de_frais_formation_continue_13-14.pdf

Organisation :

Pour les écoles à 4 jours, les animations ont lieu le mercredi matin de 9 à 12 heures. Les écoles à 4,5 jours de la circonscription d'Auxerre 1 (Saint-Georges, Coulanges la Vineuse, Escolives et Charbuy) seront regroupées avec celles d'Auxerre 3. Les dates de leurs animations figurent en ANNEXE 3.

Les enseignants sur des postes multi-niveaux iront dans le niveau d'enseignement le plus important.

l'Inspecteur de l'éducation nationale



Nicolas BRIOLLAND